

Règlement du jeu concours Facebook « Become a RunKeeper Elite member »

Article 1. Société Organisatrice

Withings (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») organise un Jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Become a RunKeeper Elite member** » (ci-après dénommé « Jeu ») et accessible sur la page internet <http://www.facebook.com/withings>

La société « We Are Social », dont le siège social est situé au 47 rue Marcel Dassault, 92514 Boulogne-Billancourt cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 522 815 505 (ci-après désignées « la Partie prenante ») agit pour le compte de la société Withings située 37 bis rue du General Leclerc 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 504 787 565 000 10 qui est à l'initiative de ce Jeu.

Ce Jeu se déroulera du Lundi 7 novembre 2011 12h00 au Lundi 21 novembre 2011 17h00 (heure de Paris, France).

Article 2. Conditions de participation au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure hors résidents italiens et disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique, à l'exception des mandataires, et membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du Jeu ainsi que leurs familles directes (ascendants, descendants et conjoints).

Les participants ne peuvent concourir que dans la limite d'une participation par personne pendant toute la durée du Jeu et il ne pourra y avoir qu'un seul lot par personne (même nom, même adresse).

En cas de participations multiples, notamment grâce à l'emploi de plusieurs adresses e-mail par une même personne, l'ensemble des participations de la personne concernée sera rejeté et considéré comme invalide.

Article 3. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu les Participants doivent satisfaire à l'intégralité des modalités suivantes :

- Se rendre entre le 7 novembre 2011 12h heure de Paris, France et le 21 novembre 2011 17h heure de Paris, France sur la fan page de Withings sur Facebook à l'adresse <http://www.facebook.com/withings>
- Être « fan » de la « fan page » Withings ou le devenir en cliquant sur le bouton « J'aime »
- Accepter de manière pleine et entière le présent règlement du Jeu
- Cliquer sur « Get Started »
- Remplir le formulaire d'inscription. Lors de cette inscription les participants ont l'obligation notamment de saisir leur nom, prénom, adresse de courrier électronique de contact valide

- Répondre aux 3 questions du quiz

La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire d'inscription. En conséquence, les inscriptions incomplètes, comportant des erreurs, contrefaites ou falsifiées ne seront pas prises en considération et le Participant ayant fait parvenir une telle inscription sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant. Toute participation postale est exclue

Article 4. Dotations

Sont mis en Jeu pendant toute la durée du Jeu :

- **Lots de premier rang : 10 (dix) abonnements d'un an à RunKeeper Elite d'une valeur unitaire de 19,99 dollars (soit environ 14 euros selon l'évolution du taux de change) ; inscription avant le 31/01/2012**
- **Lots de second rang : 10 (dix) abonnements de trois mois à RunKeeper Elite d'une valeur unitaire de 14,97 dollars (soit environ 10 euros selon l'évolution du taux de change) ; inscription avant le 31/01/2012**

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Il est rappelé que si le profil ou les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplets ou erronés, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Il est rappelé qu'un Participant (même nom, même adresse) ne peut gagner qu'un seul lot sur toute la durée du Jeu objet de ce règlement.

Si les lots attribués ne peuvent être livrés par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot, par d'autres lots de nature et de valeur équivalente et dans la mesure du possible de caractéristiques proches, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Toutefois, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Article 5. Déroulement du Jeu

Pour participer, le joueur devra se rendre sur l'onglet « Become a RunKeeper Elite member » de la fan page de Withings sur Facebook, répondre à un quiz comportant trois questions à choix multiples et remplir le formulaire de participation.

Détail des questions :

1/ The RunKeeper Elite subscription allows you to:

- receive Advanced FitnessAlerts for duration, elevation climbed and calories burned
- run a marathon in 30 min
- fly to the moon

2/ With a RunKeeper Elite subscription you can:

- let friends & family track your progress along the course live online on race day
- view Advanced FitnessReports for total duration, average speed and average pace
- both of the above

3/ With a RunKeeper Elite account you can:

- automatically synch your weight measurements taken with your Withings Body-Scale
- automatically synch your blood pressure measurements taken with your Withings Blood Pressure Monitor
- all of the above

Article 6. Désignation des gagnants

Le participant ayant correctement répondu aux 3 questions du quiz et ayant dûment rempli le formulaire d'inscription pendant toute la durée du Jeu est sélectionné pour participer au tirage au sort.

Le tirage au sort permettant la désignation des gagnants s'effectuera sous contrôle d'huissier le mercredi 23 novembre 2011 parmi les participants ayant correctement répondu aux 3 questions et dûment rempli le formulaire d'inscription. 20 (vingt) participants seront tirés au sort.

Les 10 (dix) premiers tirés au sort remporteront chacun un abonnement annuel à RunKeeper Elite (inscription avant le 31/01/2012)

Les 10 (dix) suivants tirés au sort gagneront chacun un abonnement trimestriel à RunKeeper Elite (inscription avant le 31/01/2012)

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

Les formulaires qui ne seront pas remplis ne seront pas pris en compte. A ce titre, toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné ne sera pas remis en Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Article 7. Remise des lots

Le gagnant recevra un courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura fournie dans le formulaire de participation, dans les 10 jours suivant le tirage au sort qui aura lieu le 23 novembre 2011, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Pour obtenir son lot, le gagnant devra accuser réception du message électronique auprès de la Partie prenante en répondant à l'e-mail de confirmation qui lui aura été envoyé.

Tout gagnant n'accusant pas réception du message électronique avant le 12 décembre 2011 minuit sera réputé renoncer à celui-ci, le lot sera réputé non attribué et un tirage au sort désignera un nouveau gagnant.

Article 8. Droits d'accès et rectification

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de pouvoir s'opposer au traitement informatique de ces informations.

Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Withings
47 rue Marcel Dassault
92100 Boulogne-Billancourt

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 9. Remboursement de la participation

9.1 Pour la demande postale du présent règlement

Le présent règlement est déposé *via la société Ludilex (www.reglement-legal.net)* auprès de l'étude de la SELARL PETEY - GUERIN - BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris. Ce règlement peut être consulté en ligne à tout moment sur la fan page de Withings sur Facebook, pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande jusqu'au 21 novembre 2011 à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Withings
47 rue Marcel Dassault
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

Le timbre correspondant à l'envoi de cette demande de règlement sera également remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20g), sur simple demande écrite faite en même temps que la demande de règlement en précisant nom, prénom, adresse postale et d'un RIB à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Withings
47 rue Marcel Dassault
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

9.2 Pour le remboursement des frais de connexion

Pour les participants, accédant au présent Jeu à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation au présent Jeu seront remboursés sur la base de 0,021 €TTC (vingt et un millièmes d'euro Toutes Taxes Comprises) la minute, incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro Toutes Taxes Comprises).

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès au Jeu- s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de la Société Organisatrice du Jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

La demande de remboursement devra être effectuée au plus tard 3 (trois) mois à compter de la fin du présent Jeu par lequel la connexion a été effectuée (le cachet de la poste faisant foi) à :

We Are Social
Concours Facebook Withings
47 rue Marcel Dassault
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

Le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- la date de participation au Jeu,
- le nom du Jeu,
- le site sur lequel est/était accessible le Jeu,
- le nom du fournisseur d'accès et une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné.

Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

Article 10. Autorisations

Les participants autorisent, à titre gracieux, Withings à reproduire, publier et exposer leurs noms et lieu d'habitation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.).

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 11. Responsabilité

Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération et les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook.

Les responsabilités de la Société Organisatrice sont strictement limitées à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse d'adresses électroniques pour l'attribution de lot d'un Participant.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu, ou en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve le droit de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de suspendre sans préavis le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et / ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et / ou du fait

de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et / ou l'utilisation des lots.

Article 12. Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice. L'avenant sera publié sur le site du Jeu et déposé auprès de l'huissier dépositaire du présent règlement. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 13. Droits de Propriété Intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 14. Litiges

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus au règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises exclusivement par courrier postal à la société We Are Social dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Withings
47 rue Marcel Dassault
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

Les demandes devront comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse) ainsi que le résultat obtenu au Jeu. Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce Jeu ne seront plus prises en compte passé le délai de deux mois après la clôture du Jeu. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, en cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Terms and conditions for the Quiz "Become a RunKeeper Elite member"

By entering the Prize Draw, you agree to be bound by these terms and conditions (these "Terms and Conditions"). Promotional materials relating to the Prize Draw, including all information on how to enter the Prize Draw, also form part of these Terms and Conditions. In the event of any conflict between any terms referred to in such promotion materials and these Terms and Conditions, these Terms and Conditions take precedence.

1. The promoter of this Prize Draw is Withings (company number: 504 787 565 000 10) whose address is at 37 bis rue du General Leclerc 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex, France

2. Participants must be at least 18 years old and Italian residents cannot participate in the contest. Employees and agents of Withings (or any of their subsidiary or affiliated companies) and their immediate families and members of their households, and anyone otherwise connected with operation or fulfilment of the Prize Draw are not eligible to take part. Withings reserves the right to require participants to prove that they are eligible. If a prize winner is found to be ineligible, Withings reserves the right to award the prize to another participant and to require the return of any prize already awarded.

3. The Prize Draw commences at 12 pm Paris time, France on 7th November 2011 and all entries must be received by 5 pm Paris time, France on the closing date of 21th November 2011.

The Prize Draw will be promoted on the Withings Facebook Page at the following URL address: <http://www.facebook.com/withings> (the "Website"). To enter the Prize Draw participants must "like" the Withings Facebook Page, enter their first name, last name, country and e-mail address as directed on the Website, and then answer correctly to 3 questions. Entries submitted by any other means will not be accepted: only those submitted via the official method of entry. Any illegible, incomplete or fraudulent entries will be rejected. Entry to the Prize Draw is free; no purchase is necessary. Participants can make a maximum of 1 entry. Any entries in addition to this may be disqualified.

4. There are twenty (20) prizes to be won:

- Ten (10) one-year RunKeeper Elite subscriptions (worth \$19,99 ; equals approximately €14 depending on the exchange rate)
- Ten (10) three month RunKeeper Elite subscriptions (worth \$14,97 ; equals approximately €10 depending on the exchange rate)

The subscriptions must be completed before January 31st, 2012. Prize winners are responsible for paying all associated costs that are not specifically stated in these Terms and Conditions. Prize winners are also personally responsible for any personal or incidental expenses and any VAT, national and/or local tax liabilities incurred in claiming or using a prize. The prizes are as stated and are non-exchangeable and non-transferable. There is no cash or other alternative to any of the prizes in whole or in part. By participating in the Prize Draw, participants agree that the prizes are awarded on an "as is" basis, and that neither Withings nor any of their subsidiary or affiliated companies, make any representations or warranties of any nature with respect to the prizes.

5. The prize winners will be the first twenty names chosen at random from all complete,

eligible, properly submitted entries received before the end of the applicable closing date. The ten first name selected will win a one-year RunKeeper Elite subscription and the next ten names selected will each win a three month RunKeeper Elite subscription. .

6. The prize winners will be notified by email within 10 days after the prize draw has taken place November 23th 2011. Prize winners may be required to submit valid identification before receiving their prize. If a prize winner has not claimed their prize by the date specified in the notification of winning (December 12), Withings reserves the right to conduct a further random draw to award the prize to another participant.

7. In the event that, for reasons beyond Withings' reasonable control and not related to a prize winner, Withings is unable to award a prize as described in these Terms and Conditions, Withings reserves the right to award a prize of a similar nature and an equivalent value.

8. By entering the Prize Draw, participants agree to have their name and Facebook profile picture featured in publicity materials relating to the Prize Draw without further reference, payment or other compensation.

9. Withings will collect and process participants' personal information in order to conduct the Prize Draw and it will be shared with Withings' agents to the extent necessary for the prizes to be delivered to the prize winners. If participants do not provide any of the mandatory information requested when entering the Prize Draw, they may not take part in the Prize Draw. Participants' names and other personal details from their entry to the Prize Draw will be collected and stored by Withings and held in accordance with the applicable privacy policy in place from time to time.

10. Withings reserves the right to modify, cancel, terminate or suspend the Prize Draw in whole or in part, at its sole discretion, if it believes the Prize Draw is not capable of being conducted as specified within these Terms and Conditions or in the event of a virus, a computer bug or unauthorized human intervention or any other cause that is beyond the reasonable control of Withings that could corrupt or affect the administration, security, impartiality or normal course of the Prize Draw. Withings isn't responsible for any condition, circumstances, losses, failures or delays caused by events beyond its or their control.

11. Save where they have been negligent, Withings will not be responsible for any damage, loss or injury resulting from participants' entry into the Prize Draw or their acceptance and/or use of a prize, or for technical, hardware or software failures, lost, faulty or unavailable network connections or difficulties of any kind that may limit or prohibit their ability to participate in the Prize Draw. Withings will not be responsible for any lost, damaged, defaced, incomplete, illegible or otherwise unreadable entries. Proof of posting is not proof of receipt by Withings of any entries.

12. Any participant who enters or attempts to enter the Prize Draw in a manner, which in Withings' reasonable determination is contrary to these Terms and Conditions or by its nature is unjust to other entrants (including without limitation tampering with the operation of the Prize Draw, cheating, hacking, deception or any other unfair playing practices such as intending to annoy, abuse, threaten or harass any other entrants or Withings) may be rejected from the Prize Draw at Withings' sole discretion.

Furthermore, where such actions have significantly impaired the Prize Draw, Withings may, at its sole discretion, add further stages to the Prize Draw as it seems reasonably necessary in order to resolve any problems arising as a result of such actions.

13. This promotion is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with, Facebook. Eligible Entrants understand and agree that they are providing their information to the Promoter and not to Facebook. By entering this competition, each Eligible Entrant releases Facebook from any action or claim arising out of the competition. Any questions, comments or complaints regarding this competition must be directed to the Promoter, not Facebook.

14. All Withings' decisions in relation to the Prize Draw are final and Withings will not enter into any correspondence with participants.

15. These Terms and Conditions are governed by French law. The court of France shall have exclusive jurisdiction to hear any dispute or claim arising in association with the Prize Draw or these Terms and Conditions.